

OPTIMISER LE RECOURS DES SINISTRES INCENDIE

| Référence : | Durée : | Niveau : | Modalités : | Tarifs : |
|-------------|----------------|-----------|--------------------------|-----------|
| AA123 | 3 jours - 21 h | Expertise | Présentiel ou à distance | 3172,00 € |

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 19/04/2023 au 21/04/2023

OBJECTIFS

- Analyser les différents fondements et régimes de responsabilité pouvant être rencontrés dans le cadre d'un sinistre incendie.
- Définir la meilleure stratégie en vue de l'aboutissement d'un recours.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les participants s'entraînent à l'analyse d'une stratégie de recours, et aux moyens à mettre en oeuvre. Ils travaillent notamment à partir d'études de cas et d'analyse de la jurisprudence.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages entreprises, formateur expert de l'Iffpass.

PROGRAMME

- A. Distinguer les différentes relations contractuelles, les obligations réciproques des parties et la charge de la preuve
- 1. Contrat de louage de chose
- 2. Contrat d'entreprise
- 3. Contrat de vente
- 4. Contrat de dépôt
- 5. Différents contrats d'une opération de construction
- B. Analyser les responsabilités et les moyens d'exonération
- 1. RC extra contractuelle, RC contractuelle
- 2. RC du fait des produits défectueux
- 3. Fondements de la RC constructeurs / fabricants / sous-traitants
- 4. RC d'ERDF
- 5. Incendie et Loi Badinter
- C. Repérer les garanties d'assurance de la responsabilité des entrepreneurs et utiliser les outils pour effectuer des recours efficacement
- 1. Garanties
- 2. Outils
 - a) expertise contradictoire amiable
 - b) expertise judiciaire
 - c) conventions du Recueil liées au recours
- 3. Subrogation légale /conventionnelle
- 4. Prescription
- 5. Obstacles aux recours (clauses de renonciation à recours, immunités, etc.).

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Confirmés dans les fonctions de :
Chargés d'indemnisation risques d'entreprises
Inspecteurs régulateurs de sinistres dommages

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes + pratique d'un an minimum.

AA033

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

3172,00 €

Exonérés de TVA

Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 07/02/2026 à 07:24